



---

**Réunion de la commission Emploi, qualification et  
revenus du travail du 17 septembre 2010**

**SYNTHÈSE**

---

*La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 17 septembre sous la présidence de Raoul Briet. Demande européenne et internationale, demande locale, évaluation des politiques publiques et réponse à la demande sociale structurent le programme de travail 2011. Après le point de suivi annuel des recommandations du rapport de Foucauld sur l'emploi, le chômage et la précarité, Sylvie Lagarde a expliqué les raisons de la forte révision des estimations trimestrielles d'emploi du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 ; elle a également présenté le nouveau schéma de publication des estimations trimestrielles d'emploi qui en a découlé et qui est effectif depuis la publication des données du T1 2010. Etienne Debauche a ensuite décrit le dispositif ESTEL (estimations annuelles d'emploi) qui, permettra de disposer d'estimations d'emploi cohérentes aux niveaux national et local. Enfin, Christel Colin a dressé un état des lieux du suivi statistique des services à la personne et proposé le projet de mandat pour un groupe de travail interinstitutionnel qui poursuivrait ces travaux. Les quatre enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Demande européenne et internationale, demande locale, évaluation des politiques publiques et réponse à la demande sociale structurent le programme de travail 2011. Au niveau européen, le plan qualité de l'enquête emploi, la collecte de la quatrième édition de l'enquête CVTS (continuing vocational training survey) et la préparation de l'enquête sur la formation des adultes (Adult education survey) seront mis en oeuvre. Le projet de nomenclature sociale européenne devrait connaître des avancées avec la mise en place d'un ESS-net dont la France serait le pilote. La mise à disposition pour la première fois d'une base des DADS « tous salariés » avec une PCS à quatre chiffres permettra de mieux répondre à la demande locale. De nouvelles enquêtes d'évaluation des politiques publiques (insertion après un contrat de professionnalisation, insertion par l'activité économique,...) seront menées en 2011 tandis que celles réalisées en 2010 livreront leurs premiers résultats. En ce qui concerne la réponse à la demande sociale, l'année 2011 devrait voir la sortie des projections de population active, la préparation de l'enquête FQP (formation et qualification professionnelle), l'amélioration de la connaissance des rémunérations ainsi que des avancées dans le domaine des relations professionnelles avec la collecte de l'enquête REPONSE. Le collège d'experts sur les risques psychosociaux continuera ses travaux. Par ailleurs, les efforts entrepris pour faciliter les comparaisons entre salariés du public et du privé se poursuivront.

La Dares comme l'Insee avancent dans la mise en oeuvre des recommandations du rapport de Foucauld. Bon nombre des indicateurs demandés sont désormais diffusés régulièrement. La Dares fournira des indicateurs de récurrence du chômage dans le bilan annuel sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qu'elle diffusera au deuxième semestre 2010. En revanche, la complexité de l'échantillonnage de l'enquête emploi nécessitera d'importants travaux méthodologiques avant de pouvoir analyser les transitions trimestrielles sur le marché du travail. L'Insee participe activement à une *task force* d'Eurostat pour définir des indicateurs complémentaires au taux de chômage. En termes de communication, l'Insee et la Dares mènent des actions ciblées auprès des journalistes. De nombreux participants regrettent néanmoins que la confusion demeure entre catégories de demandeurs d'emploi, éventuellement entre demandeurs d'emploi et chômeurs, et souhaitent que l'effort se poursuive dans ce domaine.

Les estimations révisées (à 70 jours) pour l'emploi du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 (T3), ont donné lieu à une forte correction par rapport aux estimations provisoires (à 45 jours). Alors que l'estimation révisée à 70 jours est basée sur une source quasi-exhaustive, les données administratives EPURE (bordereaux

récapitulatifs de cotisations transmis aux Urssaf par les entreprises), les estimations provisoires à 45 jours s'appuient sur l'enquête Acemo qui ne couvre que les entreprises de 10 salariés et plus ce qui explique la divergence des indicateurs. Au vu des investigations menées, il est nécessaire de mieux distinguer les statuts des estimations à 45 et 70 jours. L'estimation à 45 jours constitue désormais une estimation flash tandis que l'estimation à 70 jours est considérée comme l'estimation des données d'emploi bâtie sur une source exhaustive. Les révisions d'estimations à 70 jours, qui paraissaient avec l'estimation à 45 jours du trimestre suivant, sont maintenant présentées dans la publication des estimations à 70 jours du trimestre suivant.

Le nouveau dispositif d'estimations annuelles d'emploi (ESTEL) mis en œuvre pour la première fois en septembre 2009 (sur les données 2007) s'appuie sur l'utilisation des sources administratives en niveau (DADS tous salariés et fichiers de non salariés issus de l'Acoss et de la MSA). Il vise à raccourcir les délais : le point définitif des estimations annuelles devrait, à terme, être connu à t+18 mois. L'emploi pourra être calculé à des niveaux géographiques plus fins, inférieurs à la zone d'emploi. L'utilisation du concept d'emploi « BIT répertorié » va améliorer la cohérence avec les données de l'enquête emploi. Les personnes seront dénombrées en fonction de leur activité principale et localisées au lieu de résidence et au lieu de travail. Estel présente une forte complémentarité avec les estimations trimestrielles issues d'EPURE qui fournissent des données au niveau départemental.

Dans le prolongement du rapport de la Cour des Comptes de 2010, la Dares a dressé un état des lieux des informations statistiques disponibles sur les services à la personne. Ces services recouvrent quatre grands domaines : les services à la famille, les services associés à la promotion de la santé et à la qualité de vie à domicile, les services d'intermédiation et les services associés au logement et au cadre de vie. Les services à la personne ne constituent pas un secteur au sens des nomenclatures d'activité. Ils se retrouvent largement, mais mêlés à des activités qui ne s'effectuent pas à domicile, dans trois secteurs de la NAF révisée 2 : les activités des ménages employeurs de services domestiques, l'aide à domicile et l'accueil des jeunes enfants. Leur suivi statistique nécessite donc la mise en œuvre d'outils spécifiques. Le secteur des services à la personne comporte deux branches : celle des particuliers employeurs et celle des organismes agréés prestataires. Les particuliers employeurs déclarent leurs salariés par déclaration trimestrielle à l'Urssaf, par Cesu ou bien par le dispositif Paje (pour la garde de jeunes enfants). Ils peuvent aussi passer par un organisme agréé mandataire pour ces formalités administratives. Tous les organismes agréés (mandataires et prestataires) doivent remplir des états mensuels d'activité (EMA) et des tableaux statistiques annuels (TSA). L'ensemble des volets sociaux remplis par les particuliers et des documents fournis par les organismes agréés sont mobilisés pour assurer le suivi statistique mais les risques de doubles comptes sont importants. Toutefois, des avancées récentes permettent de mieux repérer ces doubles comptes et même de les limiter. Par ailleurs, comme dans toutes les sources administratives, les données recueillies sont pauvres en informations sur les employeurs, sur les salariés et sur les activités exercées. Ces sources sont néanmoins exploitées par plusieurs institutions (Acoss, Insee, Ircem, Agence des services à la personne (ANSP), Dares). La Dares et l'ANSP diffusent des synthèses régulières sur le champ complet alors que l'Insee mène des études ponctuelles et utilise les données pour les estimations d'emploi. En vue d'approfondir cet état des lieux et d'émettre des recommandations pour améliorer la cohérence des données, il est proposé de mettre en place un groupe interinstitutionnel dont le mandat a été approuvé par la commission.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux quatre enquêtes qui étaient présentées.